



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'AUJOLS

Tél 05.65.24.72.12

mairie.aujols@orange.fr

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 JANVIER 2024

Présents : Frédéric BARBILLON, Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Vincent GANGLOFF, Pierre MORICE, Mireille PFENDT, Caroline TREMESAYGUES

Absente excusée : Françoise BOURSEUL LAVILLE (pouvoir à Pierre MORICE)

Absents excusés : Sébastien JACQUES, Damien NASTORG

Secrétaire de séance	Début de la réunion	Fin de la réunion
Frédéric BARBILLON	18h30	21h30

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Maire ouvre la séance en proposant tout d'abord au conseil municipal le rajout du point suivant n° 5 à l'ordre du jour :

AMENAGEMENT PLACE DE L'ECOLE : déplacement lampadaire et demande de subvention DETR pour tranche conditionnelle

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent le rajout de ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023
- 2/ BATIMENTS COMMUNAUX : révision des tarifs de location des salles municipales
- 3/ COMMUNAUTE DE COMMUNES : mise à jour de la liste des voies d'intérêt communautaire
- 4/ MOTION DE SOUTIEN : demande d'amélioration de la desserte ferroviaire du Lot
- 5/ AMENAGEMENT PLACE DE L'ECOLE : Déplacement d'un lampadaire et demande de subvention DETR pour la tranche conditionnelle
- 6/ QUESTIONS DIVERSES

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023 est adopté à l'unanimité, et sans observations, par l'ensemble des conseillers présents.

2/ BATIMENTS COMMUNAUX : révision des tarifs de location des salles municipales

Devant l'augmentation importante du prix des énergies, des divers contrôles techniques et du coût de l'entretien des locaux, Madame le Maire propose de revoir les tarifs de location des salles municipales.

Elle expose que la dernière révision de tarif pour la salle des fêtes date du 29 mai 2009 (soit 15 ans) et du 02 décembre 2014 pour la maison des jeunes (soit 10 ans). Elle rappelle également que les travaux d'installation d'une cuisine dans la Maison des Jeunes et des Associations sont terminés apportant ainsi des commodités supplémentaires pour les loueurs et pour les associations qui s'y réunissent.

Les élus se concertent et estiment qu'un calcul d'une hausse de 2% par an depuis 2009 représenterait une hausse de 30% au total pour le tarif de la salle des fêtes et qu'un même taux pourrait être appliqué au tarif de la Maison des Jeunes puisqu'une cuisine a été ajoutée.

Madame la Maire fait également remarquer qu'il convient de maintenir un tarif différencié saison d'été/saison d'hiver pour la salle des fêtes en raison du coût du chauffage mais qu'un seul tarif peut être appliqué pour l'autre salle qui possède chauffage pour l'hiver et climatisation pour la période chaude.

Après en avoir débattu, les membres présents se mettent d'accord pour appliquer une hausse de 30 % sur les tarifs actuels de location des salles municipales et il est proposé :

Salle des fêtes :

Période	Habitant de la commune (par jour)	Habitant hors commune (par jour)
Du 1 ^{er} mai au 31 octobre inclus	90 €	125 €
Du 1 ^{er} novembre au 30 avril inclus	120 €	150 €

Maison des Jeunes et des associations :

Période	Habitant de la commune (par jour)	Habitant hors commune (par jour)
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	60 €	90 €

Délibération : La modification des tarifs de location telle que proposée est adoptée à l'unanimité, et sans observations, par l'ensemble des conseillers présents avec prise d'effet au 1^{er} février 2024.

3/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : mise à jour de la liste des Voies d'Intérêt Communautaire (VIC)

Madame la Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a validé les nouveaux critères 2024 pour la définition de la voirie communautaire (voies entretenues par la Communauté de Communes), à savoir :

- Voie ayant une largeur de chaussée revêtue d'au moins 3 mètres de large
- Voie ayant une largeur de chaussée revêtue inférieure à 3 mètres sous réserves qu'elle remplisse l'une des conditions suivantes :
 - Voie servant de liaison à une ou plusieurs départementales
 - Voie desservant à minima 2 habitations principales
- Les rues et les ZAE (Zones d'Activité Economique) ne sont pas assimilables à des voies communautaires
- Voies nouvelles classées en P4 (très bon état)

Dans ce cadre, Madame la Maire signale que 3 voies communales répondant aux nouveaux critères seront ainsi reclassées en voies communautaires :

- Chemin des Pierres, longueur 648 mètres
- Rue de la Place Haute, prolongation de 132 mètres, soit une longueur totale de 1 248 mètres
- Impasse des Groupatières, longueur 100 mètres.

Délibération : La modification de la liste des VIC est adoptée à l'unanimité, et sans observations, par l'ensemble des conseillers présents.

4/ MOTION DE SOUTIEN : demande d'amélioration de la desserte ferroviaire du Lot

Devant la baisse inquiétante du nombre de trains de voyageurs qui parcourent notre département sur ses lignes ferroviaires, Monsieur Serge RIGAL, Président du Département, a décidé d'alerter nos élus de l'Assemblée Nationale. Il demande auparavant l'approbation et le soutien des élus du département pour améliorer la desserte ferroviaire du Lot.

Délibération : La motion de soutien au président du département pour cette cause est adoptée à l'unanimité, et sans observations, par l'ensemble des conseillers présents.

AMENAGEMENT PLACE DE L'ECOLE : Déplacement d'un lampadaire et demande de subvention DETR pour la tranche conditionnelle.

Les travaux de l'aménagement de la place de l'école ont été validés au mois de Décembre, mais les services du département ont indiqué depuis qu'il faudra vraisemblablement déplacer d'un mètre un lampadaire qui se trouvera trop près du nouvel arrêt de bus scolaire.

Le devis, communiqué par TR46 (Territoire d'Energies Lot) pour le déplacement du lampadaire, s'élève à 7 366,80 € dont 3 050,00 € seraient à la charge de la commune et le reste financé par TR46.

Madame la Maire propose en outre de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la tranche conditionnelle validée en décembre en ajoutant au plan de financement le devis du déplacement du lampadaire.

Délibération : Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate Madame la Maire pour solliciter une aide financière dans le cadre de la DETR et signer tous documents afférents à ce dossier.

6/ QUESTIONS DIVERSES

- La soirée des vœux de la mairie aura lieu le vendredi 19 janvier 2024 à 18h30 à la salle des fêtes d'Aujols
- Des trous importants se forment sur le chemin de Brunard. Il faut prévoir une réparation.
- L'entreprise Chassaing a réalisé à notre demande un devis d'aménagement du nouveau local à poubelles en haut de Brunard ainsi que du contour du carrefour de l'arbre. Le montant du devis s'élève à 1 000€.
- Un co-voiturage coopératif existe et permet aux habitants de se déplacer à plusieurs dans les villes et villages environnants. Il est disponible sur le site mobicoop.fr

La séance est levée à 21h30

Le Maire



Geneviève DEJEAN

Le secrétaire de séance

Frédéric BARBILLON

